



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amerique du Sud

Question écrite n° 8661

Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la situation des Francais etablis en Amerique latine. En effet, la presse s'est faite recemment l'echo de la disparition de deux de nos compatriotes au Perou, et de l'enlevement d'un autre en Colombie. Il souhaiterait avoir des informations plus precises sur ces drames, connaitre les elements de l'enquete ainsi que les mesures de securite prises pour proteger nos ressortissants en Amerique du Sud.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, M Thomas Pellissier, VSNA mis a la disposition du Centre international de cooperation et de developpement agricole, et Mlle Corinne Seguin, affectee au meme programme de developpement, ont ete assassines le 4 decembre 1988, lors d'une incursion du Sentier lumineux dans la localite de Haqira, a une centaine de kilometres au Sud de Cuzco. Cet acte irresponsable, pour lequel aucune justification ne saurait etre admise, a frappe deux jeunes gens qui travaillaient au service d'une organisation humanitaire dont les activites s'exercaient en faveur du developpement d'une zone rurale particulierement desheritee. Une ceremonie officielle a ete organisee en France le 12 decembre en presence de deux membres du Gouvernement pour rendre hommage a leur devouement et a leur courage. Des mesures ont aussitot ete prises pour renforcer la securite de nos ressortissants au Perou et tout particulierement celle de nos cooperants, qui ont ete retires des zones rurales exposees. En ce qui concerne, par ailleurs, M Czeslaw Fras, conducteur de travaux sur le chantier de construction de l'oleoduc de Boyaca, en Colombie, enleve le 9 decembre dernier, cette affaire est suivie avec une attention particuliere par les services du ministere des affaires etrangeres, tant a Bogota qu'a Paris. C'est a la demande expresse de la famille et de l'employeur, dans un souci d'efficacite, que la plus grande discretion est observee sur les moyens mis en oeuvre pour obtenir la liberation de notre compatriote. La securite de nos communautes a l'etranger, notamment en Amerique latine, est une des preoccupations essentielles du ministere des affaires etrangeres qui s'attache a prevenir les difficultes que pourraient rencontrer nos ressortissants dans ce domaine. C'est ainsi qu'il tient a jour, pour chaque pays, des plans de securite et d'evacuation prêts a etre mis en oeuvre lors de crises politiques, de catastrophes naturelles ou d'accidents technologiques majeurs. En cas d'incident impliquant des Francais, nos representations diplomatiques et consulaires prennent aussitot toutes les dispositions necessaires pour assurer au mieux leur protection et faciliter, si necessaire, leur evacuation. Ils interviennent egalement aupres des autorites locales pour que leurs droits soient strictement respectes.

Données clés

Auteur : [M. Leotard Francois](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8661

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 302